

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E  
« Chambre commerciale »

---

N° : 500-11-060024-219

N° : 500-11-060303-217

**DANS L'AFFAIRE DE L'ADMINISTRATION  
PROVISOIRE DE :**

**AGRO TECH VENTURES 1 INC.**

-et-

**MALINA CAPITAL INC.**

-et-

**10553034 CANADA INC. (MALINA ENERGY)**

-et-

**TECHNOLOGIE GREEN CBD INC.**

-et-

**GESTION FINANCIÈRE CAPE COVE INC.**

-et-

**CALIXA CAPITAL PARTNERS INC.**

-et-

**DOJO KAISHI INC.**

---

**FINANCE SILVERMONT INC.**

-et-

**CAPITAL SILVERMONT INC.**

-et-

**FIDUCIE DE REVENU MARDI.INFO**

-et-

**FIDUCIE D'OPÉRATION (D'EXPLOITATION)  
MARDI.INFO**

-et-

**MARDI.INFO MARCHÉ DISPENSÉ S.E.C.**

-et-

**MARDI.INFO COMMANDITÉ INC.**

-et-

**9428-5855 QUÉBEC INC.**

-et-

**LES INVESTISSEMENTS GREEN RIVER INC.**

-et-

**GREEN RIVER FINANCE CANADA INC.**

-et-

**9129-6004 QUÉBEC INC. (F.A.S. FINANCEMENT  
GREEN RIVER)**

Collectivement, les « Défenderesses »

Et

**RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR  
PROVISOIRE INC.**

L' « Administrateur provisoire »

---

## DEUXIÈME RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

**À l'Honorable Christian Immer, J.C.S., siégeant en chambre commerciale, dans le district de Montréal, l'Administrateur Provisoire soumet le présent rapport, lequel s'inscrit dans le cadre de l'administration provisoire des Défenderesses.**

Le 14 décembre 2021

### 1. INTRODUCTION

- 1.1. Par ordonnance datée du 8 juillet 2021 rendue dans le dossier 500-11-060024-219, l'Honorable Chantal Corriveau, J.C.S. a nommé Raymond Chabot Administrateur Provisoire inc. à titre d'Administrateur provisoire des sociétés suivantes (ci-après le « Groupe No. 1 ») et a rendu diverses ordonnances entourant notamment les pouvoirs octroyés à ce dernier :
  - Agro Tech Ventures 1 inc., Malina Capital inc., 10553034 Canada inc., Technologie Green CBD inc., Gestion financière Cape Cove inc., Calixa capital partners inc. et Dojo Kaishi inc.;
- 1.2. Par ordonnance datée du 15 octobre 2021 rendue dans le dossier 500-11-060303-217, l'Honorable Christian Immer, J.C.S. a également nommé Raymond Chabot Administrateur Provisoire inc. à titre d'Administrateur provisoire des sociétés suivantes (ci-après le « Groupe No. 2 ») et a rendu diverses ordonnances entourant notamment les pouvoirs octroyés à ce dernier :
  - Finance Silvermont inc., Capital Silvermont inc., Fiducie de revenu MarDi.info, Fiducie d'opération (d'exploitation) MarDi.info, MarDi.info marché dispensé s.e.c., MarDi.info commandité inc., 9428-5855 Québec inc., Les investissements Green River inc., Green River finance Canada inc. et 9129-6004 Québec inc.
- 1.3. Tel que plus amplement mentionné ci-après, considérant les divers liens entre les Défenderesses, leurs administrateurs et actionnaires, le présent rapport (le « Rapport ») vise l'ensemble des Défenderesses visées aux termes des ordonnances susmentionnées.
- 1.4. L'objectif de ce Rapport consiste à informer la Cour :
  - i. Des démarches et récents développements survenus dans le cadre de l'Administration provisoire du Groupe No. 1.
  - ii. Des gestes posés par l'Administrateur provisoire ainsi que de ses principaux constats dans l'Administration provisoire du Groupe No. 2.

### 2. MISE EN CONTEXTE

- 2.1. Bien que la nomination de l'Administrateur provisoire pour le Groupe No. 1 et pour le Groupe No. 2 a fait l'objet de deux procédures judiciaires distinctes, l'Administrateur provisoire soumet un seul Rapport considérant, d'une part, les liens indissociables entre les Défenderesses, leurs actionnaires et administrateurs et, d'autre part, les transactions et mouvements de fonds afférents entre les Défenderesses.
- 2.2. En effet, scinder l'analyse mènerait vraisemblablement à des conclusions erronées et/ou incomplètes, puisque telle analyse se baserait sur des informations fragmentaires. À l'inverse, une analyse globale et simultanée permet à l'Administrateur provisoire d'avoir une connaissance plus large des faits et des relations entre les divers intervenants.

- 2.3. D'ailleurs, lorsqu'une telle analyse est réalisée sans œillère, on y perçoit un stratagème qui peut s'apparenter à un « système de Ponzi » :
- 2.3.1. Plusieurs transactions ont été mises en œuvre par certaines Défenderesses aux fins d'assurer et maintenir la sollicitation de fonds auprès d'investisseurs.
- 2.3.2. Gestion financière Cape Cove inc. (« Cape Cove »), seule firme de courtage qui distribuait les produits financiers des émettrices Défenderesses, a d'ailleurs bénéficié de plusieurs prêts subordonnés pour compenser ses pertes d'opération. Or, ces prêts ont notamment été financés par les fonds reçus des investisseurs.
- 2.3.3. L'analyse de la situation financière des Défenderesses a permis de mettre en lumière que certaines personnes ont bénéficié de sommes importantes provenant des fonds des investisseurs.
- 2.3.4. Les investisseurs ont peu de chance de recouvrer les sommes qu'ils ont investies, que ce soit en totalité ou en partie. Seule la continuation de l'enquête de l'Administrateur provisoire et la mise en place de mesures de recouvrement permettront possiblement aux investisseurs de récupérer certains dus.
- 2.4. L'Administrateur provisoire a également été en mesure de constater que la plupart des mesures de protection « de base » des investisseurs mises en place par le législateur dans le cadre de placements bénéficiant d'une dispense de prospectus ont été ignorées, par les Défenderesses, *inter alia*, les suivantes :
- i. La préparation et la production d'une notice d'offre, le cas échéant;
  - ii. La préparation et la production à l'Autorité d'états financiers annuels audités;
  - iii. La préparation et la production à l'Autorité des avis sur l'emploi du produit;
- 2.5. L'Administrateur provisoire réitère que l'un des principaux objectifs de son administration consiste à protéger, dans la mesure du possible, les intérêts des investisseurs. C'est ainsi que, dès l'émission des Ordonnances et leurs significations aux Défenderesses, pour chacune des entités visées, l'Administrateur provisoire a procédé à la prise de possession des actifs des Défenderesses et à la mise en place des mesures nécessaires à leur protection.
- 2.6. Parallèlement à cet objectif, l'Administrateur provisoire a également poursuivi son enquête sur les affaires et les finances des Défenderesses afin, notamment, de retracer les sommes investies, d'évaluer la valeur des actifs résiduels et d'identifier les mesures de redressement à mettre en place afin, dans la mesure du possible, de protéger les investisseurs.
- 2.7. Enfin, l'Administrateur provisoire a été à même de confirmer les irrégularités et problématiques soulevées par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») ayant donné lieu aux Ordonnances.

### **3. PRÉSENTATION DU RAPPORT**

- 3.1. Le présent Rapport se présente comme suit :
- i. Une mise à jour portant sur le processus de mise en valeur/réalisation des actifs du Groupe No. 1;
  - ii. Les constatations initiales de l'Administrateur provisoire à l'égard du Groupe No. 2. relativement aux éléments suivants :

- Les faits pertinents quant au déroulement des prises de possession;
- Les activités;
- La structure corporative;
- Les manquements aux mesures de protection des investisseurs;
- L'état des registres comptables;
- Le portrait financier.

3.2. Aux fins d'alléger le contenu du présent Rapport, celui-ci devrait être lu en parallèle avec le Premier rapport de l'Administrateur provisoire émis le 21 octobre 2021 ainsi que les allégations des demandes de l'Autorité présentées qui ont mené aux Ordonnances.

#### **4. MISE À JOUR RELATIVEMENT À RÉALISATION DES ACTIFS D'AGRO TECH VENTURES 1 INC., MALINA CAPITAL INC., 10553034 CANADA INC. ET TECHNOLOGIE GREEN CBD INC.**

4.1. Suite à l'analyse des registres bancaires et certains autres documents mis à la disposition de l'Administrateur provisoire, ce dernier a poursuivi ses efforts aux fins de :

- Faire la lumière sur les placements effectués par les sociétés émettrices Agro Tech Ventures 1 inc. (« Agro Tech ») et Malina Capital inc. (« Malina ») et leurs sociétés-écrans Technologie Green CBD inc. (« Green CBD ») et 10553034 Canada inc. (« 105 Canada »);
- Recouvrer les sommes que l'Administrateur provisoire avait identifiées comme ayant été prêtées/avancées auprès de différentes personnes, dont la plupart sont liées directement ou indirectement aux Défenderesses.

4.2. Dans ce contexte, l'Administrateur provisoire a notamment interrogé messieurs Gavriil et Bergeron et a mandaté ses procureurs afin de procéder à l'envoi de demandes de remboursement à environ 40 personnes.

4.2.1. Dans le cadre de l'interrogatoire de Gavriil, ce dernier a indiqué à l'Administrateur provisoire que la seule possibilité de récupération d'actifs repose sur des sorties de fonds liées à des projets en Afrique. L'Administrateur provisoire a entamé des démarches pour élucider ces sorties de fonds et tente actuellement d'évaluer toute possibilité de récupération.

4.2.2. Dans le cas des demandes de remboursement des avances/prêts transmises par les procureurs de l'Administrateur provisoire, le constat se résume à une absence de réponses ou à une absence de réponses satisfaisantes.

4.2.3. L'Administrateur provisoire rappelle que les fonds des investisseurs versés aux émettrices et/ou leurs sociétés-écrans du Groupe No 1 se chiffrent à 9,1M\$.

4.3. L'Administrateur provisoire entend continuer ses efforts de réalisation des actifs et de recouvrement, et ce, au bénéfice des investisseurs, notamment par l'introduction de certains recours judiciaires.

#### **5. MISE À JOUR RELATIVEMENT À LA RÉALISATION DES ACTIFS DE CAPE COVE**

- 5.1. Le 8 novembre dernier, l'Honorable Juge Immer a accueilli la *Requête de l'Administrateur provisoire pour faire modifier ses pouvoirs octroyés aux termes d'une ordonnance datée du 8 juillet 2021*.
- 5.2. Suivant cette ordonnance, l'Administrateur provisoire a entamé un processus de mise en valeur des actifs de Cape Cove, lequel a conduit à une ouverture de soumissions le 6 décembre dernier. L'Administrateur provisoire entend informer le Tribunal des résultats dudit processus dès que possible.

## 6. FINANCE SILVERMONT INC. ET SILVERMONT CAPITAL INC.

### Prise de possession des biens

- 6.1. Lors de la prise de possession des biens de Finance Silvermont inc. (« Finance Silvermont ») et Silvermont Capital inc. (« Silvermont Capital »), collectivement, les « Sociétés Silvermont », l'Administrateur provisoire s'est buté à un manque flagrant de collaboration de la part de M. Nick Tzaferis (« Tzaferis »), principal acteur impliqué dans les Sociétés Silvermont, **Annexe 1**.
- 6.2. En effet, non seulement l'Administrateur provisoire a dû recourir au service d'un serrurier pour accéder aux locaux des Sociétés Silvermont, mais il a également dû conjuguer avec les fausses indications de Tzaferis à l'effet que la comptabilité de ces sociétés était totalement virtuelle et qu'aucun document ne se trouvait à la place d'affaires.
- 6.3. Ce sont finalement près de 9 boîtes de documents divers qui ont été récupérées par l'Administrateur provisoire lors de son intervention.

### Activités

- 6.4. Selon la notice d'offre<sup>1</sup> publiée par Finance Silvermont, cette dernière devait notamment constituer « *un portefeuille diversifié en finançant des prêts aux emprunteurs garantis par des hypothèques, des garanties, des garanties personnelles et/ou d'entreprise, des privilèges, des charges et d'autres formes de garantie* ».

### Structure corporative

- 6.5. L'**Annexe 2** jointe au présent rapport donne un bref aperçu de la structure corporative des Sociétés Silvermont et illustre l'implication de Tzaferis.
- 6.6. En ce qui concerne Finance Silvermont, l'Administrateur provisoire est d'avis que les investisseurs ont été trompés considérant les informations inscrites à la notice d'offre :
  - 6.6.1. Dans le cadre de l'interrogatoire de Tzaferis mené par l'Administrateur provisoire, ce dernier était incapable d'expliquer la structure corporative et les différents changements corporatifs intervenus relativement aux Sociétés Finance.
  - 6.6.2. Contrairement à ce qui est indiqué à la notice d'offre, Tzaferis a mentionné lors de son interrogatoire que celui-ci contrôlait à lui seul les Sociétés Silvermont.
  - 6.6.3. L'Administrateur provisoire est d'avis que les allégations et les pièces produites dans le cadre de la contestation de l'Ordonnance No. 2 déposée par les Sociétés Silvermont (la « Contestation Silvermont »), ne font qu'ajouter à la confusion et ne permettent

---

<sup>1</sup> L'Administrateur provisoire réfère à la notice d'offre du 21 septembre 2018, laquelle est jointe en **Annexe 3**.

aucunement de répondre aux différentes inquiétudes et questionnement de l'Administrateur provisoire.

- 6.6.4. Les explications fournies au paragraphe 63 de la Contestation Silvermont quant à l'existence des deux sociétés « Silvermont Finance inc. » démontrent une grande incohérence :

*“However, following the initial registration of Finance Silvermont, BCF recommended that the corporation be dissolved and re-registered because, it would seem that a Quebec corporation was incorporated instead of a Canadian corporation, which was preferable for investment purposes.”*

(notre soulignement)

- 6.6.5. Or, dans les faits, la société fédérale qui aurait été constituée après coup, c'est-à-dire selon les explications données après la constitution de la société provinciale et après la recommandation de BCF à l'effet qu'une société fédérale serait préférable pour des fins d'investissements, a, dans les faits, été constituée avant la société provinciale.
- 6.6.6. Fait à noter, quatre déclarations ont été déposées par la société fédérale auprès du Registraire des entreprises, mais en aucun moment il a été jugé bon de corriger le tir.
- 6.6.7. Quant aux résolutions donnant effets à la restructuration du capital de la société et venant octroyer des actions à Knightswood, ces dernières sont effectivement toutes intervenues dans la société provinciale, tout comme l'*Administratives services agreement* et l'*Option agreement* intervenus avec Knightswood.
- 6.6.8. Malheureusement, même un investisseur qualifié et averti ne pouvait s'y retrouver dans toutes ces modifications corporatives.
- 6.6.9. L'ensemble de ces modifications et transactions mises en place par Tzaferis ont eu pour effet que les fonds des investisseurs de Silvermont Finance, lesquels pensaient investir dans une société administrée par Jana Di Giovanni et Elpida Tzaferis, et ayant comme actionnaire de contrôle Knightswood, ont plutôt été versés dans une société-écran qui utilisait le même nom que l'émettrice visée par la notice d'offre, mais dont seul M. Tzaferis est actionnaire et administrateur selon le Registraire des entreprises.
- 6.7. Il est à noter que la participation de Knightswood dans la société émettrice offrait la possibilité aux investisseurs d'investir des fonds par l'entremise de véhicules enregistrés (ex. REER).
- 6.8. Tel qu'il appert de notre rapport du 21 octobre 2021, un manège similaire a également été utilisé dans le cas des émettrices Agro Tech et Malina. La similitude entre les procédés utilisés rend très difficile à croire à une simple erreur de bonne foi.
- 6.9. Quant à Silvermont Capital, Tzaferis a mentionné lors de son interrogatoire mené par l'Administrateur provisoire être l'unique actionnaire et administrateur de cette dernière, que ce soit directement ou indirectement.
- 6.9.1. Selon les déclarations produites auprès du Registraire des entreprises, la situation est tout autre.
- 6.9.2. Lors de son interrogatoire, Tzaferis a mentionné être l'unique actionnaire et administrateur d'Everglast Capital inc., alors que les données déclarées auprès du Registraire des

entreprises montrent que les actionnaires de cette société sont plutôt Elpida Tzaferis et Vianney Bélanger (via la société Les investissements Viakar inc.).

#### Les manquements aux mesures de protection des investisseurs

- 6.10. L'Administrateur provisoire a été à même de constater que l'émettrice, Finance Silvermont, n'avait pas respecté certaines mesures de protection « de base » des investisseurs, notamment :
- La notice d'offre comporte des informations fausses ou trompeuses en lien avec les actionnaires et administrateurs de Finance Silvermont;
  - Finance Silvermont n'a toujours pas produit à l'Autorité ses états financiers annuels audités pour les années 2019 et 2020;
  - Finance Silvermont n'a toujours pas produit à l'Autorité les avis sur l'emploi du produit conformément à l'article 2.9 du règlement 45-106.

#### L'état des registres financiers

- 6.11. Dès son intervention initiale, l'Administrateur provisoire a cherché à mettre la main sur les registres financiers des Sociétés Silvermont et autres sociétés liées.
- 6.12. Non seulement aucun état financier externe n'a été produit au dossier, mais il n'existe de surcroît aucun registre financier interne.
- 6.13. Les seuls états dont l'Administrateur provisoire a été en mesure de récupérer sont des états sous forme projets de la société Finance Silvermont pour l'exercice 2019, lesquels ont été préparés par M. Joseph Cianti en prévision d'un mandat d'audit signé le 31 août 2021 avec PSB Boisjoli. Ces états ne sont toutefois appuyés d'aucun registre particulier, mais plutôt d'une compilation de données diverses pigées à travers nombreux documents.
- 6.14. Par ailleurs, il appert que la majorité des transactions liées aux activités de prêts n'ont pas été réalisées par les Sociétés Silvermont, mais plutôt par des sociétés liées à celles-ci et/ou à Tzaferis, dont notamment 96565 Canada inc. La comptabilité de ces sociétés est tout aussi inexistante.
- 6.15. Au-delà de l'absence de registres appropriés, l'Administrateur provisoire a constaté que les dossiers liés aux transactions de prêts sont, pour le moins, incomplets, rendant impossible la compréhension de ceux-ci à la lecture des documents qui les composent.
- 6.16. L'Administrateur provisoire a, par ailleurs, pris connaissance d'au moins une entente entre les sociétés liées de Tzaferis qui semble, a priori, antidatée, soit une entente intitulée « *Assignment of contract* » portant la date du 1<sup>er</sup> juin 2018 par laquelle les sociétés 9159886 Canada inc., 96565 Canada Ltd et 9368-2037 Québec inc. auraient transféré des « prêts à recevoir » à Finance Silvermont.

#### Le portrait financier

- 6.17. Il s'avère impossible pour l'Administrateur provisoire de dresser un portrait financier précis des Sociétés Silvermont, et ce, considérant l'absence de registres fiables et complets, le manque apparent de documents dans certains dossiers et l'absence réelle de collaboration de Tzaferis.

- 6.18. À titre d'illustration, Tzaferis a indiqué à l'Administrateur provisoire lors de l'exécution de l'Ordonnance No. 2. que les actifs des Sociétés Silvermont sont principalement constitués de « prêts à recevoir » (environ 15 à 20 dossiers), dont l'ensemble des documents nécessaires à leur compréhension seraient regroupés par dossier en format papier.
- 6.19. Lors de l'interrogatoire de Tzaferis mené par l'Administrateur provisoire, ce dernier lui a demandé d'identifier les 15 à 20 dossiers de prêts dont une créance est à recevoir.
- 6.20. Devant cette incapacité à nommer un seul dossier, l'Administrateur provisoire lui a remis une liste d'environ 30 dossiers qu'il a été en mesure de retracer afin de permettre à Tzaferis d'identifier à même cette liste quels dossiers auraient toujours une créance à recevoir. Or, même avec cette liste, Tzaferis était toujours dans l'incapacité d'indiquer les dossiers pour lesquels une créance serait à recevoir.
- 6.21. Toujours lors de son interrogatoire, l'Administrateur provisoire a par la suite présenté des dossiers de prêts à Tzaferis pour obtenir des explications. Même avec les documents entre les mains, Tzaferis avait de la difficulté à fournir des informations et explications de base sur les prêts consentis et l'état des créances qui seraient à recevoir, le cas échéant.
- 6.22. Enfin, aux termes de deux demi-journées d'interrogatoire ne donnant aucun résultat concret, l'Administrateur provisoire a demandé à Tzaferis de préparer un tableau résumé des prêts. Or, malgré 3 séances de travail tenues les 16, 17 et 19 novembre 2021 et après 18 heures de consultation de documents par Tzaferis, ce dernier n'a toujours pas soumis à l'Administrateur provisoire un tableau résumé complet portant sur la situation des prêts, et ce, bien que cet engagement ait été pris il y a près d'un mois. L'**Annexe 4** constitue le seul tableau remis par Tzaferis à ce jour.
- 6.23. Cette liste est d'une importance fondamentale puisqu'elle représente la liste des actifs des Sociétés Silvermont et incidemment les avoirs des investisseurs. Cette gestion inadéquate par Tzaferis des opérations des Sociétés Silvermont rend extrêmement difficile le mandat de l'Administrateur provisoire.
- 6.24. Le tableau suivant présente le sommaire des informations colligées jusqu'à présent par Tzaferis et transmises à l'Administrateur provisoire, le tout en lien avec les dossiers de prêts ayant un solde à recevoir (en milliers de \$, non audité):

Emprunteur(s)	Capital prêté	Capital à recevoir	Date du prêt	Date du dernier paiement reçu
Abbas Kannan (via Clovis Cadet) et Anastasios Moros	18	18	Janv. 2021	N/D
Haissam Bassam (Hussein Huessein), Pâtisserie Lapino inc. (Rania Ayari), 9337-8446 Québec inc. (Ismail Mohamad)	104	104	Août 2021	N/D
Nikolaos Kargakos, Anastasios Moros	234	145	Août 2019	N/D
Sophia Tsiourvas, Peter Panagiotis, Kandilas Tasakis	35	ND	Déc. 2019	N/D
Jimmy Valais, Colin Jose Kane Casals, 9288-1564 Québec inc. (Services Summit), 9264-6199 Québec inc. (Centre d'Affaires JV)	158	122	Déc. 2019	Août 2020
Patricia Chamoun	72	8	Déc. 2019	N/D
Jimmy Valais, 9264-6199 Québec inc. (Centre d'affaires JV), David Lamothe, 9292-4513 Québec inc. (Services Pinnacle)	70	33	Sept. 2019	N/D
Salem Agili, Mahdi Bassam	8	8	Oct. 2021	N/D
Panagiota Vourantonis, George Theodore, Tsarouhas	47	-		N/D
	<u>745</u>	<u>437</u>		

- 6.25. Sur la base du travail effectué par Tzaferis jusqu'à maintenant, seulement 436 940 \$ a été identifié comme solde à recevoir en capital relativement aux dossiers de prêts. Par ailleurs, il est à noter que la plupart de ces prêts sont âgés de plus de 2 ans.
- 6.26. Le tableau suivant, portant sur les affaires de Silvermont Finance, a été constitué à partir du travail effectué par M. Cianti au 30 avril 2019 (en milliers de \$, non audité) :

En milliers de \$, non audité	2019-04-30
<b>Actifs</b>	
Encaisse	201
Intérêts à recevoir	49
Prêts à des particuliers et compagnies	1 111
Obligations à recevoir	<u>74</u>
	<u>1 435</u>
Frais financiers capitalisés	121
Investissements	<u>113</u>
	<u>1 669</u>
<b>Passifs</b>	
Comptes fournisseurs	75
Obligations	<u>1 695</u>
	1 770
Capitaux propres	<u>(101)</u>
	<u>1 669</u>

- 6.27. Le tableau suivant présente une analyse des mouvements de trésorerie de Silvermont Finance, laquelle a été effectuée à partir de notre analyse des dossiers et documents disponibles (en milliers de \$, non audité) :

## Rapport de l'Administrateur provisoire

Objet	Transactions aux relevés bancaires	Commentaires
<b>Investissements (Obligations émises)</b>		
Obligations souscrites (Computershare)	3 394	
Obligations souscrites (Autres)	1 536	
	4 930	
<b>Décaissements</b>		
Commissions payées à Cape Cove sur les souscriptions d'obligations	357	
Commissions payées à Cape Cove sur les renouvellements	3	
Distributions dividendes trimestrielles (Autres)	113	
Distributions dividendes trimestrielles (Computershare)	293	
Rachats/remboursements (Autres)	73	
Rachats/remboursements (Computershare)	306	
<b>Transactions avec parties liées identifiées</b>		
PRÊT - Anastasios Moros	609	Déboursés faisant référence à environ 10 dossiers de prêts, dont les déboursés ont été émis au nom d'Anastasios Moros
PRÊT - 96565 Canada Ltd.	536	Quelques montants mineurs avant la mention "Fees broker referral", mais essentiellement des mentions de dossiers de prêts externes, tel 105 K\$ "Joseph Clement loan transfert" ou 103 K\$ "Loan Robert Kavanagh"
PRÊT - 9368-2037 Québec inc.	453	"Loan to Cape Cove / To Cover loan to Cape Cove"
Versement à Computershare pour Agro Tech	140	98 632\$ "Agro Q3 Distributions" et 40 902\$ "Agro Bond Maturity CAR"
PRÊT - 9368-2037 Québec inc.	180	Divers déboursés de prêts, tels 75 K\$ "To cover Agrotech client - Gestion MB2C inc. (Mélanie Brouillette)", "Loan advance to 9368-2037 Qc inc. to payback Robert Audet 20 K\$ rent"
PRÊT - 9159886 Canada inc.	159	5 déboursés qui apparaissent liés à des dossiers de prêts externes, tels que 75 K\$ "John Drakopoulos mortgage" ou 40 K\$ "MTG 122 Saint-Cyr to pat Steve for Moukas payout"
96565 Canada Ltd.	146	Monthly consulting and admin fees + 10 K\$ Seanson Montreal Habs tickets
PRÊT - Calixa / WealthTerra	143	Aquisition de Cape Cove
PRÊT - Cape Cove Financial Management	80	"Cape Cove Financial Management - Loan 9368-2037 Qc inc."
9365-3129 Quebec inc. (Soc. de Nick Tzafaris)	77	Monthly consulting and administration fees.
PRÊT - 9159886 Canada inc.	75	Prêt émis le lendemain de l'encaissement de 75 K\$ pour la souscription aux obligations.
Knightswood Holdings Ltd. - Administration fees	32	
Silvermont Capital	17	"Rent 12 months (from May 1st 2018 to April 30th, 2019)"
Nick Tzafaris	17	Remboursement de dépenses, dont 1 déboursé avec la mention "for Calixa" et dont 2 remboursement sans émission de chèque, simplement un retrait bancaire.
Depôt en provenance de Green CBD	(10)	"Contestation - Loan to Agrotech to pay for Computershare Distributions"
Jana Di Giovanni	1	"Julie Perreault commission (for 30 K\$ mtg)"
<b>Autres dossiers de prêts - liens non définis</b>		
Déboursés reliés à des prêts	2 125	
Encaissements : Intérêts et remboursements en capital	(431)	
<b>Autres transactions identifiées</b>		
Investissement Palantir (via Investx Series Ltd. Partnership)	132	
Dividendes investissement Palantir	(25)	
Frais Légaux (BCF)	37	
Frais comptabilité (PSB, Ravena, Crowe & Steve Drizos)	43	
Frais administratifs divers	15	
Frais de notaire (Me Panagiotis Vasmaris)	14	Un des déboursés pour 490,65\$ à la mention "Agrotech RDPRM loan"
<b>Transactions d'origine et de nature inconnues</b>		
Dépôts au comptoir	(922)	28 dépôts encaissés en 2020 et 2021, dont 217 000 \$ le 15 octobre 2021.
Transferts bancaires et virements interac	(262)	9 transactions de 2021, dont l'encaissement par transfert de 104 000 \$ le 24 août 2021.
Transferts bancaires	64	4 décaissements en 2021 via transfert bancaire
Wire Transfers	65	2 wire transferts de 25 000 USD chacun produits en septembre 2020.
Paiements pré-autorisés	34	26 déboursés survenus en 2020 et 2021
	4 690	
	239	

6.28. Il appert à la revue des documents récupérés que non seulement la qualité des dossiers de prêts de Finance Silvermont est questionnable, mais également que les emprunteurs et/ou parties impliquées sont souvent les mêmes personnes et/ou des personnes liées.

6.29. En effet, plusieurs noms se retrouvent également impliqués dans plus d'un dossier de prêt, notamment Anastasios Moros.

- 6.30. À titre de rappel, M. Moros a signé une déclaration sous serment au soutien de la Contestation Silvermont dans laquelle il indique avoir acquis de Tzaferis la société Calixa Capital Partners inc. (« Calixa ») pour la somme de 1\$.
- 6.31. De façon extrêmement préoccupante, selon l'analyse des registres bancaires et les mouvements de trésorerie observés, il appert que diverses personnes liées ont bénéficié d'environ 2,7M\$ des fonds des investisseurs de Finance Silvermont.
- 6.32. Tzaferis a admis à l'Administrateur provisoire que les sommes reçues par 9368-2037 Québec inc. et provenant des émettrices du Groupe No 1 ont servi à éponger les déficits de trésorerie de Cape Cove (**Annexe 5** - Talons de chèque des émettrices).
- 6.33. Cette situation s'est reproduite dans le dossier de Finance Silvermont, laquelle a versé plusieurs centaines de milliers de dollars à 9368-2037 Québec inc. et Cape Cove.
- 6.34. Cette façon de faire a permis à Cape Cove de continuer de distribuer les produits financiers des Défenderesses / de maintenir la sollicitation des fonds des émettrices Défenderesses et ainsi de retarder la situation inévitable où 'il n'y aurait plus d'argent dans les comptes des Défenderesses pour rembourser les investisseurs.
- 6.35. Tel qu'il appert du tableau suivant portant sur les mouvements de trésorerie de Silvermont Capital, lequel a été constitué à partir de notre analyse des dossiers et des documents disponibles, Cape Cove a également bénéficié de fonds provenant de Silvermont Capital (en milliers de \$, non audité):

Objet	Déboursés totaux	Commentaires
<b>Individus</b>		
Kerasina Vountas	13	Avances en 2 versements de 6 000 \$ "Calixa Sean" et "Expenses to cover Sean" 500 \$
Nick Tzaferis	2	"e-transfer from 96565 Canada Ltd. to Sean May 10 + May
<b>Sociétés</b>		
Cape Cove Financial Management	99	aucun justificatif - novembre 2017
96565 Canada Ltd.	466	Essentiellement pour financer les prêts . Autre élément "Mark McKinnon expenses office" and "e-transfer to Mark McKinnon for his advance commission Sean"
Taget Capital	15	Annual Fees
	<b>594</b>	

- 6.36. Malgré la situation précaire dans laquelle se retrouvent les Sociétés Silvermont, de façon particulière, Tzaferis semble être beaucoup plus préoccupé par des avances qui auraient été faites il y a plusieurs mois par Finance Silvermont à Cape Cove, Malina et Agro Tech, et ce, bien que ces dernières sociétés soient sous administration provisoire (**Annexe 6**).
- 6.37. Dans le cadre de la Contestation Silvermont, cette dernière allègue être créancière, notamment, de Cape Cove, Calixa, Green CBD et Agro Tech sur la base des billets promissaires suivants :
- Billet promissaire daté du 28 novembre 2018, par lequel Cape Cove et Calixa se seraient engagées à rembourser à Finance Silvermont la somme de 170 000\$ au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020;
  - Billet promissaire daté du 23 décembre 2019, par lequel 10494007 Canada inc., Green CBD, Agro Tech et 10735574 Canada inc. se seraient engagées à rembourser à Finance Silvermont la somme de 150 000\$ au plus tard le 28 janvier 2020.

- 6.38. Selon l'Administrateur provisoire, ces billets promissaires ne font que démontrer davantage les liens entre les Sociétés Silvermont et les autres Défenderesses :
- 6.38.1. La Contestation Silvermont démontre que cette dernière aurait transmis la somme de 143 000\$ à la société Wealth Terra Capital Management inc., société albertaine qui serait détenue par Cape Cove.
- 6.38.2. La Contestation Silvermont démontre également que cette dernière aurait transmis près de 140 000\$ à Computershare Trust Company of Canada avec les mentions suivantes : « Agro Bond Maturity CAR » et Agro Q3 Distributions ».
- 6.38.3. À la lecture des mentions précitées, on peut présumer que certains fonds des investisseurs des Sociétés Silvermont ont pu servir à payer des investisseurs d'Agro Tech.
- 6.39. En tout, un montant minimal et reconnu de 3,59M\$ est toujours dû par Finance Silvermont aux investisseurs.
- 6.40. L'Administrateur provisoire est toujours à la recherche d'actifs, notamment des prêts, ayant une réelle valeur pour pouvoir déterminer la récupération possible pour investisseurs. Pour l'instant, ce sont surtout des sorties substantielles de fonds à des personnes liées aux Défenderesses qui ont été constatées par l'Administrateur provisoire.

#### Autres éléments pertinents en lien avec Tzaferis

- 6.41. Outre les mouvements de fonds entre les Défenderesses, il est nécessaire de rappeler les différents rôles que Tzaferis a ou a eu au fil du temps :
- Actionnaire de Cape Cove, par le biais de 9368-2037 Québec inc. et par le biais de 11833405 Canada inc.;
  - Administrateur et Vice-président corporatif de Cape Cove;
  - Représentant de courtier sur le marché dispensé pour le compte de Cape Cove;
  - Actionnaire et administrateur de Calixia, du 24 octobre 2017 au 21 janvier 2021;
  - Actionnaire, par le biais de 9159908 Canada Inc., et administrateur unique de Finance Silvermont inc.;
  - Administrateur et actionnaire ultime de Capital Silvermont selon ses propres dires.
- 6.42. L'implication de Gavriil est également omniprésente en ce qui concerne les Sociétés Silvermont :
- 6.42.1. L'Administrateur provisoire a retracé plusieurs courriels échangés quant aux affaires des Sociétés Silvermont et dans lesquels Gavriil est en copie.
- 6.42.2. Également, l'Administrateur provisoire a retracé différents courriels de l'entourage des Sociétés Silvermont adressés à Tzaferis, dont il est mentionné d'une approbation implicite préalable de Gavriil.
- 6.42.3. À titre d'exemple, un courriel de Sandy Gum du 4 août 2020, représentante des ventes, mentionnait : « *Hello Nick, I just Spoke to Sean and I would like to do 20K Silvermont.* »

*Please let me know if I understand below correctly just for my own special case 😊 1) 3 year terms, 2) 9 % annual return with quarterly distribution (no drip option) 3) 25 % Profit Share (rep + client) Thanks » (Annexe 7)*

6.42.4. Dans un autre échange de courriels daté du 21 juin 2021 du notaire Guy Larue, lequel est impliqué dans de nombreux dossiers de prêts, écrit à Nick Tzaferis au sujet de nouvelles ententes d'emprunts hypothécaires. Dans le courriel de Me Larue, l'implication de Gavriil est également soulevée : « *Tel que discuté il est extrêmement important que vos avocats agissent rapidement dans ces dossiers. M. Sean vous représentait dans quelques dossiers que nous avons faits [...].* » (Annexe 8)

6.42.5. L'implication de Gavriil et sa conjointe, Mme Vountas, est également observée dans l'administration des fonds qui transitent via le fiduciaire Computershare (Annexe 9 - Utilisateurs liés au « plan holdings – Computershare » d'investisseurs retrouvés dans les documents des Sociétés Silvermont).

#### Fausse représentation auprès des représentants

6.43. L'Administrateur provisoire souhaite également souligner le courriel suivant daté du 29 juillet 2021, lequel a été transmis de info@silvermontfinance.com, et qui avait comme objet « Audited Financials Statements » :

*« Chers représentants,*

*Ce qui suit est une mise à jour rapide que nous avons presque terminé les états financiers de nos comptables et vérificateurs (Raymond Chabot Grant Thornton)*

*Le délai a été prolongé en raison des vacances et des heures d'été. Nous vous tiendrons au courant une fois les états financiers terminés.*

*Merci de votre compréhension et profitez du reste des vacances d'été. »*

(nos soulignements), (Annexe 10)

6.44. Pourtant, l'acceptation du mandat d'audit auquel réfère Finance Silvermont dans son courriel a été transmise à Raymond Chabot Grant Thornton seulement le 7 juillet 2021. Le 4 août 2021, cette dernière a transmis une lettre de fin de mandat laquelle mentionnait qu'aucun travail n'avait été réalisé jusqu'alors.

#### Poursuite des opérations sans égard au travail de l'Administrateur provisoire

6.45. L'Administrateur provisoire a été informé, le 13 décembre 2021, d'une transaction de financement impliquant Silvermont Finance.

6.46. Les instructions liées à cette transaction ont été transmises au notaire, et ce, sans autorisation quelconque de l'Administrateur provisoire (Annexe 11).

#### Conclusions préliminaires de l'Administrateur provisoire relativement aux Sociétés Silvermont

6.47. À la lumière de ce qui précède, l'Administrateur provisoire est d'opinion que :

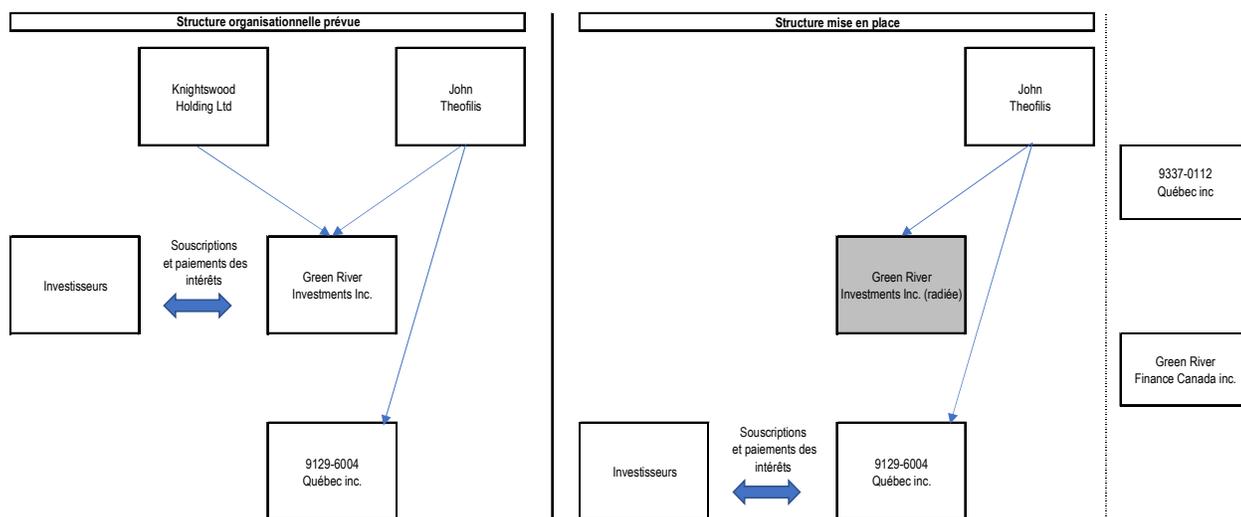
- L'actif des Sociétés Silvermont est insuffisant en regard de ses obligations;

- La gestion des Sociétés Silvermont, menée d'une manière inadmissible par Tzaferis, à titre d'administrateur, au regard des principes généralement acceptés, est de nature à mettre en danger les droits des investisseurs de cette société ou à entraîner une dépréciation titres qu'elle a émis;

## 7. INVESTISSEMENTS GREEN RIVER, GREEN RIVER CANADA ET FINANCEMENT GREEN RIVER

### Structure corporative

- 7.1. Le schéma ci-après présente la structure organisationnelle des sociétés Green River Investissements inc., Green River Finance Canada inc. et 9129-6004 Québec inc. (« 9129 Québec »), collectivement les « **Sociétés Green River** ».



- 7.2. Selon le témoignage de John Theofilis (« Theofilis »), Green River Finance Canada inc. aurait été créée dans le seul but d'avoir une place d'affaires à Toronto.
- 7.3. Investissements Green River inc., soit la société mentionnée dans le projet de notice d'offre que l'Administrateur provisoire a retracé, mais qui n'a jamais été produit auprès de l'Autorité ni publié, avait comme actionnaires Knightswood et Theofilis :
- 7.3.1. Il s'agissait de la société émettrice qui devait recevoir les sommes placées par Cape Cove auprès des investisseurs, le tout à travers ce véhicule qui permettrait notamment des placements enregistrés.
- 7.3.2. Dans les faits, les actionnaires déclarés d'Investissements Green River inc. au Registre des entreprises sont Target Capital Inc. et John Theofilis.
- 7.3.3. Or, il appert que cette société n'a jamais eu d'opérations ni de compte de banque.
- 7.3.4. Pire encore, cette société a été radiée d'office par le Registraire des entreprises pour défaut de déposer les déclarations annuelles comme prescrit.
- 7.4. Tous les fonds des investisseurs, soit environ 1,2M\$, ont été déposés dans le compte bancaire de 9129 Québec.

7.4.1. Cette société a comme seul actionnaire et administrateur déclarés au Registre des entreprises Theofilis.

7.4.2. Il appert également du témoignage de Theofilis que Mme Chillé détiendrait une participation non déclarée dans cette société.

#### Les activités

7.5. 9129 Québec opère dans le domaine des prêts personnels, principalement de petits prêts à haut taux d'intérêt et à haut risque.

7.6. Cette société a contracté une entente de services avec la société 9337-0112 Québec inc. (« 514 Loans »). Cette dernière effectue le marketing, la recherche et le référencement de clients potentiels en plus de s'occuper du service à la clientèle et du traitement de certaines données pour 9129 Québec.

7.7. La seule actionnaire de 514 Loans, selon les informations disponibles auprès du Registraire des entreprises, serait Mme Chillé. Dans les faits, M. Theofilis détiendrait également une participation.

7.8. Un litige est présentement en cours opposant Theofilis et Mme Chillé concernant leur association et l'entente de gestion intervenue entre 514 Loans et 9129 Québec.

#### Les manquements aux mesures de protection des investisseurs des Sociétés Green River

7.9. L'Administrateur provisoire a été à même de constater qu'aucune des Sociétés Green River n'avait pas respecté les mesures de protection « de base » des investisseurs, notamment, les suivantes :

- La préparation et la production d'une notice d'offre afin de bénéficier d'une dispense de prospectus aux termes du règlement 45-106;
- La production à l'Autorité ses états financiers annuels audités pour les années 2018 à et 2021;
- La production à l'Autorité des avis sur l'emploi du produit conformément à l'article 2.9 du règlement 45-106.

#### État des registres comptables des Sociétés Green River

7.10. La comptabilité de 9129 Québec, soit la seule entité pour laquelle des états financiers ont été préparés, n'est pas à jour et les états disponibles sont, en tout ou en partie, erronés.

7.11. Les derniers états financiers retracés datent du 31 mai 2018. Ceux-ci ont été produits par Services comptables et fiscaux Gino Di Meo. Aucune comptabilité n'a été produite après cette date, soit pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

#### Portrait financier de 9129 Québec

7.12. Les tableaux suivants présentent les derniers bilans et résultats financiers préparés par Services comptables et fiscaux Gino Di Meo (**Annexe 12** -Rapport financier complet) :

## Rapport de l'Administrateur provisoire

(en milliers de \$, non audité)	2018-05-31	2017-05-31
<b>Actif</b>		
Courants		
Encaisse	68	3
Prêts sur demande à recevoir (capital seulement)	1 350	724
Estimation des frais d'intérêts et charges - Prêts sur demande à recevoir (60%)	-	-
Autres	2	2
	1 420	729
Prêts et effet à recevoir	30	34
Logiciel développé à l'interne (SparkLMS)	-	-
Immobilisation	2	3
	<b>1 452</b>	<b>766</b>
<b>Passif</b>		
Courants		
Emprunt bancaire	52	-
Frais de courtage à payer	1 168	207
	1 220	207
Dettes à long terme	737	483
	1 957	690
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions	0	0
Résultats non distribués (estimatif pour le 2021-12-10)	(505)	76
	(505)	77
	<b>1 452</b>	<b>766</b>

(en milliers de \$, non audité)	EF18	EF17
<b>Produits des activités ordinaires</b>		
Revenus d'intérêts	173	93
Autres revenus	220	-
	393	93
<b>Charges d'exploitation</b>		
Frais de vente	88	4
Frais d'administration	740	22
Frais financiers	146	74
	974	101
<b>Perte avant impôts</b>	<b>(581)</b>	<b>(8)</b>

7.13. En ce qui a trait à la dette à long terme de 9129 Québec au 31 mai 2018, nous avons reproduit ci-après la note qui apparaît au rapport financier qui accompagnait les états financiers :

	2018
Dû à l'actionnaire, sans intérêt et sans termes de paiement	145 000
Dû à des emprunteurs privés, sans intérêt et sans termes de paiement	<u>662 150</u>
	<u><u>807 150</u></u>

- 7.14. Bien que le bilan soit équilibré (c'est-à-dire : actif = passif + capital), les notes au soutien de ce dernier ne concordent pas. Pour ajouter, en date du 31 mai 2018, deux obligations avaient été souscrites par des investisseurs, lesquelles totalisaient 32 000\$. Pourtant, les états financiers font fi de ces obligations.
- 7.15. En ce qui a trait à la structure de capital, le bilan présente, dès mai 2018, un déficit de l'Avoir des actionnaires d'un montant de 505 000\$.
- 7.16. En somme, non seulement les registres comptables ne sont pas à jour, mais les états disponibles comprennent des erreurs manifestes.
- 7.17. Le bilan ci-après présente notre lecture de la situation de 9129 Québec en date du 10 décembre 2021 (en milliers de \$, non audité):

### Sommaire du bilan

#### Estimatif au 10 décembre 2021

(en milliers de \$, non audité)	Estimé 2021-12-10
<b>Actif</b>	
Courants	
Encaisse	196
Prêts sur demande à recevoir (capital seulement)	415
Estimation des frais d'intérêts et charges - Prêts sur demande à recevoir (60%)	249
Autres	N/D
	859
Prêts et effet à recevoir	45
Logiciel développé à l'interne (SparkLMS)	N/D
Immobilisation	N/D
	<b>904</b>
<b>Passif</b>	
Courants	
Emprunt bancaire	60
Frais de courtage à payer	N/D
	60
Dette à long terme - prêteurs providentiels	500
Dette à long terme - Obligations Cape Cove	1 230
Dû aux actionnaires	N/D
	1 730
<b>Capitaux propres</b>	
Capital-actions	0
Résultats non distribués (estimatif pour le 2021-12-10)	(825)
	(825)
	<b>904</b>

- 7.18. Tel qu'il appert du tableau précédent, 9129 Québec a connu des déficits d'opérations importants liés à ses activités de prêts. En effet, le taux de perte (non-recouvrement) a été plus élevé que le taux moyen chargé aux emprunteurs.
- 7.19. Theofilis explique en partie les pertes encourues par les frais trop importants facturés par 514 Loans (société dont il se prétend actionnaire). La résolution du litige en cours permettrait peut-

être de rectifier le tir pour l'avenir. Toujours est-il que la valeur des investissements intervenus jusqu'alors doit être amputée des pertes réelles encourues.

- 7.20. Theofilis est par ailleurs d'avis que la plateforme informatique qu'il a développée a une certaine valeur qu'il entendait monnayer éventuellement. Il est impossible d'établir une valeur à cette plateforme.
- 7.21. L'Administrateur provisoire est au fait d'un dossier dans la même industrie, lequel comprenait également une plateforme similaire qui avait fait ses preuves. La mise en valeur de cette dernière par le syndic à la faillite attiré au dossier n'a toutefois généré aucune valeur pour les créanciers.
- 7.22. Les sommes amassées auprès des investisseurs ayant souscrit aux obligations de 9129 Québec, lesquelles ont toutes été distribuées par Cape Cove, se chiffrent à environ 1,2M\$ et se répartissent entre 75 investisseurs.

#### Liens entre les Sociétés Green River, Green CBD et Gavriil

- 7.23. Dans le cadre de l'analyse des transactions entre les Défenderesses, l'Administrateur provisoire a noté les transactions suivantes qui proviennent de l'analyse du compte de Green CBD et 105 Canada (en milliers \$, non audité) :

Date	Débiteur	Description	Montant	Commentaires
13-06-2018	Green CBD	Chq#0035-2142606583	(100)	Chèque fait à l'attention de 9129 Québec
05-03-2020	Green CBD	GC 4280-Transfer	50	Transfert bancaire reçu de 9129 Québec
19-03-2021	Green CBD	210319S9093500WIRE	50	Transfert bancaire reçu de Theofilis
19-04-2021	Green CBD	WIRE TO CUSTOMER	(50)	Transfert bancaire fait à Theofilis
			<u>(50)</u>	
23-06-2020	105 Canada	CHQ#00087-1142007150	(43)	Chèque fait à l'attention de 9129 Québec
17-07-2020	105 Canada	CHQ#00094-2140071241	(17)	Chèque fait à l'attention de 9129 Québec
05-08-2020	105 Canada	CHQ#00095-0141119351	(5)	Chèque fait à l'attention de 9129 Québec
05-08-2020	105 Canada	RTN#00095 NSF	5	Retour - chèque NSF
18-08-2020	105 Canada	CHQ#00096-2140734982	(10)	Chèque fait à l'attention de 9129 Québec
31-08-2020	105 Canada	CHQ#00097-0145405778	(10)	Chèque fait à l'attention de 9129 Québec
04-09-2020	105 Canada	CHQ#00098-2140638346	(5)	Chèque fait à l'attention de 9129 Québec
			<u>(85)</u>	

- 7.24. À la lecture du tableau précédent, Theofilis et Green River Finance ont bénéficié de sommes nettes de plus de 50 000\$ provenant du compte de Green CBD et plus de 85 000 \$ de 105 Canada, donc de fonds provenant d'investisseurs.
- 7.25. Questionné à cet égard, Theofilis a informé l'Administrateur provisoire que Green CBD aurait avancé des sommes à 9129 Québec, lesquelles auraient été remboursées en totalité.
- 7.26. La balance de près de 50 000\$ et 85 000 \$ proviendrait, selon Theofilis, d'un prêt personnel qui aurait été fait par Green River à Gavriil. Ce dernier aurait remboursé une partie dudit prêt à même l'encaisse de Green CBD et 105 Canada, soit à même les fonds d'investisseurs. Theofilis a mentionné à l'Administrateur provisoire qu'il ne faisait pas de distinction entre Gavriil, Green CBD et 105 Canada.
- 7.27. Il va sans dire que ce prêt n'est pas conforme au projet de notice d'offre.

- 7.28. Theofilis a également informé l'Administrateur provisoire que Gavriil doit toujours un montant approximatif de 45 000\$ à 9129 Québec au terme du prêt personnel mentionné au paragraphe précédent.
- 7.29. Enfin, la relation entre Theofilis et ses sociétés et Gavriil remonte à novembre 2016, alors qu'une entente de service aurait été conclue entre 9129 Québec et CFRD (**Annexe 13**). Cette dernière était alors représentée par Gavriil. Telle entente aurait été remplacée et reconduite avec Gavriil/Calixa, lequel aurait conseillé Theofilis notamment dans la mise en place de la structure organisationnelle et la structure de finance ayant conduit aux souscriptions des investisseurs.

#### Conclusions préliminaires de l'Administrateur provisoire relativement aux Sociétés Green River

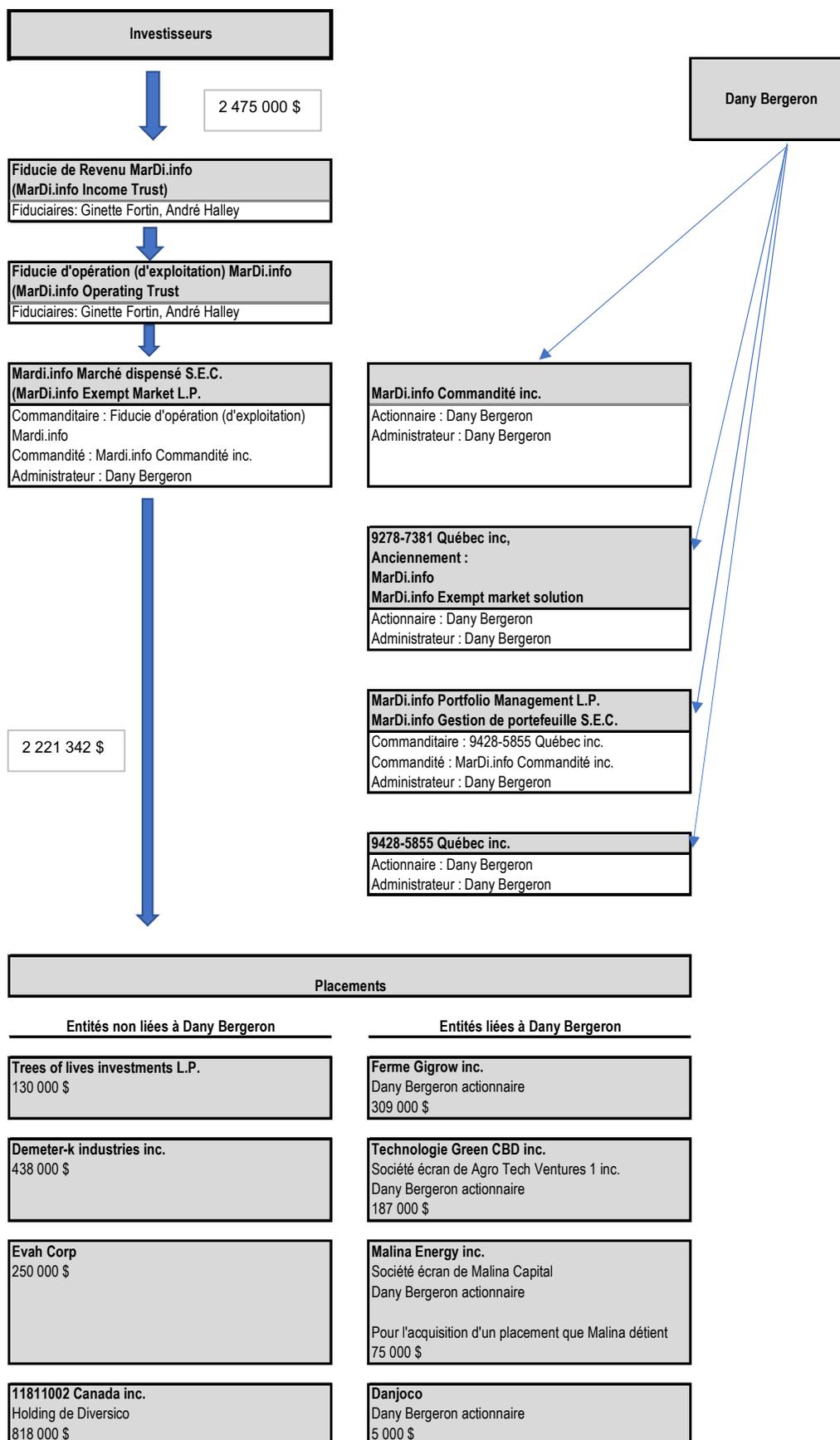
7.30. À la lumière de ce qui précède, l'Administrateur provisoire est d'opinion que :

- L'actif des Sociétés Green River est insuffisant en regard de ses obligations;
- Que la gestion, menée d'une manière inadmissible par Theofilis, à titre d'administrateur, au regard des principes généralement acceptés, est de nature à mettre en danger les droits des investisseurs de cette société ou à entraîner une dépréciation titres qu'elle a émis;

### **8. FIDUCIE DE REVENU MARDI.INFO, FIDUCIE D'OPÉRATION (D'EXPLOITATION) MARDI.INFO, MARDI.INFO MARCHÉ DISPENSÉ S.E.C., MARDI.INFO COMMANDITÉ INC., 9428-5855 QUÉBEC INC.**

#### Structure corporative

- 8.1. Le tableau suivant présente la structure corporative et résume les mouvements de fonds des investisseurs (non audité) :



- 8.2. Fiducie de revenu MarDi.info est une fiducie de fonds communs. Il s'agit de la fiducie émettrice.
- 8.3. Les investisseurs deviennent souscripteurs des parts de la Fiducie de revenu MarDi.info en proportion des sommes investies.
- 8.4. Ces sommes sont par ailleurs utilisées pour acquérir des parts de Fiducie d'Opération MarDi.info, laquelle fait ensuite transiter les sommes disponibles à MarDi.info Marché Dispensé S.E.C., selon les opportunités et les catégories de parts souscrites.
- 8.5. Selon les registres de Cape Cove, il y aurait 202 transactions de souscriptions pour une somme totale de 2,475M\$ dans Fiducie de revenu MarDi.info.
- 8.6. Les fiduciaires de la Fiducie de revenu MarDi.info sont tous les deux indépendants, il s'agit de Mme Ginette Fortin et M André Halley. À noter qu'ils sont aussi fiduciaires de Fiducie d'Opération MarDi.info.
- 8.7. 9428-5855 Québec inc. est une société dont le seul actionnaire et administrateur est Dany Bergeron (« Bergeron »).
- 8.8. Bergeron est également l'actionnaire et l'administrateur unique de MarDi.info commandité inc. C'est cette dernière qui gère les fonds des investisseurs.

#### Les constatations de l'Administrateur provisoire relativement aux Sociétés Mardi.Info

- 8.9. La notice d'offre de Fiducie de revenu MarDi.info prévoit que le commandité, gestionnaires des fonds, devait être Calixa. Or, cette dernière étant radiée, c'est Bergeron qui, dans les faits, s'est occupé de la gestion et des placements et donc des fonds des investisseurs (**Annexe 14**).
- 8.10. La prétention à l'effet que Bergeron contrôlait à lui seul les activités entourant Fiducie de revenu MarDi.info s'est avérée aussi vraie en théorie qu'en pratique. D'ailleurs, dans un courriel transmis par Bergeron aux fiduciaires (**Annexe 15**), ce dernier se désigne comme homme d'orchestre des activités de MarDi.info.
- 8.11. Les placements effectués à même les sommes recueillies sont illustrés dans le graphique présenté précédemment :
  - 8.11.1. Tel qu'il appert de ce graphique, une somme de 576 000 \$ a été investie dans des entités liées à Bergeron.
  - 8.11.2. Des montants de 190 000\$ des fonds d'investisseurs ont été transférés à Green CBD et 75 000\$ à 105 Canada, alors que les investisseurs de Fiducie de revenu MarDi.info sont dans plusieurs cas les mêmes que ceux de ces entités.
  - 8.11.3. Tout porte à croire que les fonds transférés par Fiducie de revenu MarDi.info visaient uniquement à répondre à des besoins de liquidités de ces deux entités, et ce, afin de faire perdurer le stratagème mis en place.
  - 8.11.4. Au surplus, les fonds transférés à Gigrow, dont Bergeron est lui-même actionnaire, suggèrent davantage d'inquiétudes à la lumière des faits relevés dans le premier rapport de l'Administrateur provisoire. D'autant, des discussions étaient en cours pour convertir la participation détenue dans Gigrow en contrepartie de titres de dette, le tout pour permettre

la venue de nouveaux partenaires dans la société. Cela vient jeter davantage d'ombre à ce dossier en particulier.

- 8.11.5. Quant au travail effectué par Bergeron en support aux placements effectués par la société en commandite, les pièces retracées et/ou l'absence de pièces posent d'énormes questions et incertitudes. À titre d'illustration, l'Administrateur provisoire joint en **Annexe 16** un plan d'affaires retracé dans les documents des Sociétés MarDi.info.
- 8.12. Il est à noter que la notice d'offre de Fiducie de revenu MarDi.info est discrète quant au rôle réel de Bergeron et de quelconque de conflits d'intérêts du fait de ses divers chapeaux.
- 8.13. L'Administrateur provisoire ne peut passer sous silence le rôle de Bergeron dans Cape Cove ainsi que dans les sociétés Agro Tech et Malina.
- 8.14. Également, l'Administrateur provisoire rappelle que Bergeron a fait preuve d'incompétence et d'un grand laxisme dans la gestion et l'administration d'Agro Tech et Malina, le tout tel qu'amplement décrit dans le premier rapport de l'Administrateur provisoire.
- 8.15. Somme toute, non seulement Bergeron est impliqué dans la sollicitation des fonds, mais dans la gestion de ceux-ci, en plus d'être actionnaire et incidemment bénéficiaire de l'utilisation des fonds des investisseurs en étant lui-même actionnaire de plusieurs sociétés dans lesquelles les fonds sont placés.

Conclusions préliminaires de l'Administrateur provisoire relativement aux Sociétés Mardi.Info

- 8.16. À la lumière de ce qui précède, l'Administrateur provisoire est d'opinion que :
- Que la gestion, menée d'une manière inadmissible par Bergeron, au regard des principes généralement acceptés, est de nature à mettre en danger les droits des investisseurs de Fiducie de revenu MarDi.info ou à entraîner une dépréciation titres qu'elle a émis;

## 9. CONCLUSION

- 9.1. L'Administrateur provisoire poursuit son enquête aux fins d'identifier les mouvements de fonds des Défenderesses qui proviennent notamment des investisseurs.
- 9.2. Les Défenderesses ont plusieurs éléments en commun et/ou qui les relie directement ou indirectement:
- i. La structure de financement, notamment, les notices d'offre sont extrêmement similaires d'une émettrice à l'autre;
  - ii. Les produits sont exclusivement distribués par Cape Cove;
  - iii. Les administrateurs des émettrices sont tous devenus impliqués dans Cape Cove à compter de la fin de 2017, que ce soit à titre de représentants et/ou administrateurs et/ou actionnaires;
  - iv. Les administrateurs des émettrices sont tous devenus impliqués dans Calixa;
  - v. La présence de Calixa auprès de plusieurs des émettrices;
  - vi. La participation et l'implication de Gavriil auprès des émettrices;

- vii. Cape Cove, 9368, Calixa, Malina, Agro Tech, Green CBD, 105, Finance Silvermont sont tous domiciliées à la même adresse, soit au 5255, boul. Henri-Bourassa O. à Montréal;
  - viii. Le même modus operandi a été utilisé afin de verser une partie des fonds obtenus des investisseurs dans une autre société cible ayant un nom similaire (Par exemple, Agro Tech / Green CBD (anciennement Agro Tech Venture), Malina / 105, Investissement Green River/ Financement Green River).
- 9.3. Dans ce contexte, il est impératif du point de vue de l'Administrateur provisoire que l'enquête se poursuive et qu'elle soit effectuée avec une vision globale sur l'enchevêtrement corporatif, les transactions intercompagnies et les différents liens entre les intervenants.
- 9.4. En effet, les transactions retracées jusqu'à présent ainsi que les liens identifiés entre les différents intervenants et les Défenderesses sont peu rassurants.
- 9.5. L'état des registres et les constats quant aux actifs retrouvés militent également en faveur du maintien d'une administration provisoire.
- 9.6. Enfin, la chronologie des événements, reprise en **Annexe 17**, suggère également le maintien de l'Administration provisoire considérant le caractère redondant des gestes posés et la succession rapide de ceux-ci, et ce, aux fins de permettre à certaines personnes de bénéficier des fonds des investisseurs, le tout à leur insu et dépend respectif.
- 9.7. L'Administrateur provisoire entend soumettre éventuellement des recommandations à la Cour quant aux mesures qu'il préconise pour chacune des Défenderesses.

RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR PROVISOIRE INC.  
Administrateur provisoire des Défenderesses

Par :

  
Emmanuel Phaneuf, M.Sc., CIRP, LIT  
Personne désignée